

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2022.01032

**SAINT-CHAMOND – ARENA - FOURNITURES MATERIELS,
MOBILIERS ET MENUISERIES COMPLEMENTAIRES -
AVENANTS N°1 AUX LOTS N°1 A 14**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment son article R. 2194-2,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT la construction de l'Aréna de Saint-Etienne Métropole à Saint-Chamond,

CONSIDERANT les 14 marchés de fournitures matériels, mobiliers et menuiseries complémentaires attribués à :

- lot n°1 (matériel de sport) : MARTY SPORTS SA, route de la Meignanne, 49370 Saint-Clément-de-la-Place,
- lot n°2 (matériel de sport – Design spécifique) : MARTY SPORTS SA, route de la Meignanne, 49370 Saint-Clément-de-la-Place,
- lot n°3 (matériel de musculation) : EURL PHYSIOTEAM, rue du Crêt de La Perdrix, 42400 Saint-Chamond,
- lot n°4 (meuble bureau) : LE VIEUX COLOMBIER – LVC DESIGN, 41 rue Gambetta, 42000 Saint-Etienne,
- lot n°5 (meuble - Design spécifique) : LE VIEUX COLOMBIER – LVC DESIGN, 41 rue Gambetta, 42000 Saint-Etienne,
- lot n°6 (menuiserie - Design spécifique) : BRUNON MENUISERIE, 23 rue des Haveurs, ZA Montmartre Le Haut, 42100 Saint-Etienne,
- lot n°7 (matériel médical) : CHAPUIS PARAMEDICAL, 2 boulevard du Gier, 42400 Saint-Chamond,
- lot n°9 (matériel traiteur) : SASU MAISON PATAY, 470 rue Michel Rondet, 42153 Riorges,
- lot n°10 (matériel sanitaire) : FRANCE COLLECTIVITE HYGIENE (FCH), 570 rue des Mercières, 69140 Rillieux-la-Pape,
- lot n°11 (matériel de déchet) : FRANCE COLLECTIVITE HYGIENE (FCH), 570 rue des Mercières, 69140 Rillieux-la-Pape,
- lot n°12 (matériel entretien) : ETS DESCOURS & CABAUD RAA PROLIANS, 3 rue Jean Snella, 42026 Saint-Etienne,
- lot n°13 (matériel PMR) : CHAPUIS PARAMEDICAL, 2 boulevard du Gier, 42400 Saint-Chamond,
- lot n°14 (matériel multimédia) : VIDEOSCOPE MULTIMEDIA, 23 rue de La Talaudière, 42000 Saint-Etienne,

CONSIDERANT l'évolution des besoins et la nécessité de compléter les demandes en lien avec le cahier des charges de la fédération de basket,

CONSIDERANT qu'après une phase de négociation, les propositions des entreprises répondent aux attentes de la collectivité,

RECU EN PREFECTURE

Le 19 octobre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20221004-C202201032ID

Date de mise en ligne : 19 octobre 2022

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission d'appel d'offre du 30 septembre 2022 pour les lots n°1, n°2, n°4, n°9, n°10, n°12, n°13 et n°14,

CONSIDERANT que ces modifications imposent la passation d'avenants aux marchés de fournitures matériels, mobiliers et menuiseries complémentaires de chaque lot,

DECIDE

ARTICLE 1

Les marchés de fourniture sont modifiés de la manière suivante:

- Un avenant n°1 au marché 2022-DCAF-59 - lot n°1 (matériel de sport) est conclu avec l'entreprise MARTY SPORTS SA, route de la Meignanne, 49370 Saint-Clément-de-la-Place, pour un montant de + 6 896,34 € HT :
Montant marché initial : 37 764,69 € HT. Base : 34 918,56 € HT / PSE n°1 : 1 287,34 € HT / PSE n°2 : 1 558,79 € HT ;
Montant global modifié après avenant n°1 : 44 661,03 € HT (53 593,23 € TTC) soit + 18,26 %.
Base : 41 814,90 € HT / PSE n°1 : 1 287,34 € HT / PSE n°2 : 1 558,79 € HT.
- Un avenant n°1 au marché 2022-DCAF-60 - lot n°2 (matériel de sport – Design spécifique) est conclu avec l'entreprise MARTY SPORTS SA, route de la Meignanne, 49370 Saint-Clément-de-la-Place, pour un montant de + 4 526,78 € HT.
Montant marché initial : 9 403,56 € HT.
Montant marché modifié après avenant n°1 : 13 930,34 € HT (16 716,40 € TTC) soit + 48,13 %.
- Un avenant n°1 au marché 2022-DCAF-61 - lot n°3 (matériel de musculation) est conclu avec l'entreprise EURL PHYSIOTEAM, rue du Crêt de La Perdrix, 42400 Saint-Chamond, pour un montant de - 1 570,00 € HT.
Montant marché initial : 59 854,09 € HT.
Montant marché modifié par l'avenant n°1 : 58 284,09 € HT soit – 2,62 %.
- Un avenant n°1 au marché 2022-DCAF-62 - lot n°4 (mobilier bureau) est conclu avec l'entreprise LE VIEUX COLOMBIER – LVC DESIGN, 41 rue Gambetta, 42000 Saint-Etienne, pour un montant de + 25 786,60 € HT.
Montant marché (variante) : 53 236,71 € HT.
Montant marché modifié par l'avenant n°1 : 79 023,31 € HT soit + 48,43 %.
- Un avenant n°1 au marché 2022-DCAF-63 - lot n°5 (mobilier - Design spécifique) est conclu avec l'entreprise LE VIEUX COLOMBIER – LVC DESIGN, 41 rue Gambetta, 42000 Saint-Etienne, pour un montant de - 1 653,11 € HT.
Montant marché initial : 45 863,57 € HT.
Montant marché modifié par l'avenant 1 : 44 210,46 € HT soit – 3,60 %.
- Un avenant n°1 au marché 2022-DCAF-64 - lot n°6 (menuiserie - Design spécifique) est conclu avec l'entreprise BRUNON MENUISERIE, 23 rue des Haveurs, ZA Montmartre Le Haut, 42100 Saint-Etienne, pour un montant de - 4 901,50 € HT.
Montant marché initial : 64 570,00 € HT. Base: 34 164,50 € HT / PSE n°1 : 9 855,00 € HT / PSE n°2 : 20 550,50 € HT ;
Montant marché modifié par l'avenant n°1 : 59 668,50 € HT soit - 7,59 %.
Base: 29 263,00 € HT / PSE n°1 : 9 855,00 € HT / PSE n°2 : 20 550,50 € HT.
- Un avenant n°1 au marché 2022-DCAF-65 - lot n°7 (matériel médical) est conclu avec l'entreprise CHAPUIS PARAMEDICAL, 2 boulevard du Gier, 42400 Saint-Chamond, pour un montant de + 168,82 € HT.
Montant marché initial : 6 003,45 € HT.
Montant marché modifié par l'avenant n°1 : 6 172,27 € HT (7 406,72 € TTC) soit + 2,81 %.

- Un avenant n°1 au marché 2022-DCAF-66 - lot n°9 (matériel traiteur) est conclu avec l'entreprise SASU MAISON PATAY, 470 rue Michel Rondet, 42153 Riorges, pour un montant de + 3 924,07 € HT.
Montant marché initial : 19 581,00 € HT. Base : 18 781,00 € HT / PSE n°1 : 800,00 € HT.
Montant marché modifié par l'avenant n°1 : 23 505,07 € HT soit + 20,04 %.
Base : 22 180,07 € HT / PSE n°1 : 1 325,00 € HT.
- Un avenant n°1 au marché 2022-DCAF-67 - lot n°10 (matériel sanitaire) est conclu avec l'entreprise FRANCE COLLECTIVITE HYGIENE (FCH), 570 rue des Mercières, 69140 Rillieux-la-Pape, pour un montant de + 782,73 € HT.
Montant marché initial : 5 521,94 € HT (6 626,32 € TTC)
Montant marché modifié par l'avenant n°1 : 6 304,67 € HT soit + 14,17 %.
- Un avenant n°1 au marché 2022-DCAF-68 - lot n°11 (matériel de déchet) est conclu avec l'entreprise FRANCE COLLECTIVITE HYGIENE (FCH), 570 rue des Mercières, 69140 Rillieux-la-Pape, pour un montant de - 650,10 € HT.
Montant marché initial : 12 252,63 € HT.
Montant marché modifié par l'avenant n°1 : 11 602,53 € HT soit - 5,30 %.
- Un avenant n°1 au marché 2022-DCAF-69 - lot n°12 (matériel entretien) est conclu avec l'entreprise ETS DESCOURS & CABAUD RAA PROLIANS, 3 rue Jean Snella, 42026 Saint-Etienne, pour un montant de + 934,72 € HT.
Montant marché initial : 7 366,00 € HT.
Montant marché modifié par l'avenant n°1 : 8 300,72 € HT soit +12,68 %.
- Un avenant n°1 au marché 2022-DCAF-70 - lot n°13 (matériel PMR) est conclu avec l'entreprise CHAPUIS PARAMEDICAL, 2 boulevard du Gier, 42400 Saint-Chamond, pour un montant de + 1 565,87 € HT.
Montant marché initial : 7 024,69 € HT.
Montant marché modifié par l'avenant n°1 : 8 590,56 € HT (9 099,20 € TTC tva 5,5 %) soit + 22,29 %.
- Un avenant n°1 au marché 2022-DCAF-71 - lot n°14 (matériel multimédia) est conclu avec l'entreprise VIDEOSCOPE MULTIMEDIA, 23 rue de La Talaudière, 42000 Saint-Etienne, pour un montant de + 9 702,57 € HT.
Montant marché initial : 78 443,17 € HT.
Montant marché modifié par l'avenant n°1 : 88 145,74 € HT soit + 12,36 %.

Les prestations feront l'objet d'acomptes réglés à l'avancement des fournitures.

ARTICLE 2

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'opération 395 Salle Omnisports du Gier.

ARTICLE 3

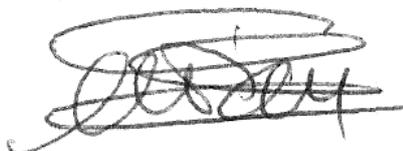
La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Madame la Préfète de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 19/10/2022

Le Président,



Gaël PERDRIAU